MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 – 37

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260312-D202637-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
06/03/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 23
Présents	……. 19
Votants	……. 21

Objet :

FINANCES BUDGETS

L'an deux mille vingt-six, le douze mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Daniel BARRE - Marie-Laure PONDARD - Philippe ELLEOUET - Dominique HEMERY - Nathalie MORICE - Philippe RENAUD - Marie-Armelle JOLLY - Gilbert GUÉRIF - Maryse ROYER - Joël CRUBLET – Christine CHÉRAUD - Hervé BÉRARD - Marine GOYON - Patrick FONTAINE - Françoise GUYOT - Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Jean-Marc CARREAU et Philippe THOMAZO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Jean-François HÉLIN ayant donné procuration à M. Patrick FONTAINE
Mme Marie-Christine PRAUD ayant donné procuration à Mme M-L PONDARD
Messieurs Didier LE STUNFF et Jacques FRANÇOIS.

SECRETAIRE : Madame Marine GOYON

2026. 37 / SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2026 : Association Communale de Chasse Agréée – ACCA Bains-sur-Oust

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'association de chasse ACCA Bains-sur-Oust alerte le Conseil municipal d'une prolifération extrêmement importante de la population des sangliers sur le territoire de la commune.
Chaque année, l'association de chasse doit respecter un plan de chasse mis en place par la fédération des chasseurs 35 qui définit un nombre d'animaux à prélever, soit 25 chevreuils et 10 sangliers. Chaque besoin de prélèvement supplémentaire doit faire l'objet d'une demande de bracelets. Ceux-ci sont délivrés par 10 pour un coût de 405 € et ne sont ni repris, ni échangés. L'association évalue le coût d'un prélèvement de sanglier à 183.63 €, en intégrant le coût d'achat du bracelet, les coûts de gestion des déchets, d'eau et d'électricité, les frais d'adhésion à la FDC 35 ainsi que différentes contributions (bois, plaine, lande friche, marais).
Pour la seule année 2025, le budget consacré au prélèvement des sangliers a augmenté de 5508.90 €.
Afin de poursuivre les actions de régulation des populations de sanglier, l'association de chasse de Bains-sur-Oust demande une subvention exceptionnelle à la commune.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 600 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'octroi d'une subvention à l'association de chasse ACCA de Bains-sur-Oust d'un montant de 3 600 €.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,
Daniel BARRE